



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 51

Séance du 4 juillet 2022

Le quatre juillet deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 28 juin 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	POIRIER Bruno, suppléant
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), DALIFARD Alexia (Ballots), LÉPICIER René-Marc (Congrier), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), LANVIERGE Quentin (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), PELLUAU Philippe (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint-Poix)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), Derval Séverine (La Selle Craonnaise)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Jean Sébastien DOREAU
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Aurélie MAHIER

Thierry JULIOT a donné pouvoir à Pierrick GILLES
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Secrétaire de Séance : Élu Gaétan CHADELAUD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-07/101 – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LA RINCERIE – CHEMIN POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) – ACCOMPAGNEMENT PAR UN BUREAU D'ÉTUDES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 4 juillet 2022

OBJET 2022-07/101 – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
La Rincerie – Chemin pour Personnes à
Mobilité Réduite (PMR) – Accompagnement
par un Bureau d'Études

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge des Équipements Sportifs/Tourisme, rapporte au conseil communautaire que, dans le cadre de l'aménagement du chemin pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR), le Bureau d'Étude *Plaine Étude* propose ses services pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Cette mission est estimée à 12 250 € HT.

Toutefois, La commission Équipements Sportifs/Tourisme en date du 24 mai 2022 a souligné la nécessité d'un accompagnement du fait de la complexité technique liée aux contraintes particulières en termes d'accessibilité PMR, exigeant une connaissance et un suivi accru.

C'est pourquoi, un devis a été établi pour la somme total de 17 050 €HT comprenant 2 options :

- Levée topographique synthétique pour déterminer précisément la quantité de matériaux nécessaire dans le CCTP
- Suivi de chantier/réception de travaux.

Ce coût entre dans l'enveloppe globale des travaux de réalisation du chemin PMR financés à hauteur de 50% par le département.

Mme Dorinne BALOCHE rappelle que l'aide financière de 40 000 € (mécénat) permet de compenser cette dépense non prévue dans l'enveloppe budgétaire initiale.

Considérant la proposition de la Commission Équipements Sportifs/Tourisme en date du 24 mai 2022,

Après avis favorable du Bureau en date du 27 juin 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la proposition de mission de maîtrise d'œuvre du Bureau d'Études *Plaine Étude* relative à l'aménagement du chemin PMR, pour la somme totale de 17 050 €HT, options comprises, telle que présentée,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 12 juillet 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20220704-DELIB202207101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Affichage : 15/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

